

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 21 mars 2024

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 13

Date d'affichage de la liste des délibérations : 9 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal - POZZO Maryvonne – LEPAGE Michel – LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie - YBERT Valéry – LECORNU Séverine - THIENNETTE Claude – VANDENAWEELE Guy - LE GUILLOUX Vanessa – GRINCOURT Vincent – LECOEUR Maurice.

Absente excusée :

FOSSEY Flavie.

Absente : LACAILLE Estelle.

Secrétaire de séance :

POZZO Maryvonne.

1. COMMANDE PUBLIQUE

1.1 – Marchés Publics

Choix du candidat et attribution de l'accord-cadre mono-attributaire pour une mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant les bâtiments et espaces publics du cœur de bourg

– Délibération n° DEL2024-04-23

M. Le Maire donne la parole à son premier adjoint, délégué aux Travaux et à l'Environnement, M. Pascal GIAVARINI.

Il rappelle aux conseillers que par délibération datée du 13 décembre 2023, M. Le Maire a été autorisé à recruter un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour le projet d'aménagement des bâtiments et espaces publics du centre-bourg et à lancer le Dossier de Consultation des Entreprises.

Il leur présente le tableau d'analyse des candidatures et des offres actualisé à l'issue des auditions.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, La Délibération du 13 décembre 2023,

Après avoir entendu l'exposé de l'adjoint au maire, délégué aux Travaux et à l'Environnement,

Après en avoir délibéré,

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

DECIDE

- ☞ **Article 1er :** de retenir la candidature et l'offre du groupement d'entrepreneurs solidaires Assystem Engineering & Operation Services (première entreprise co-traitante mandataire du groupement), de Vert Latitude (2^{ème} entreprise co-traitante) et de Sogeti (3^{ème} entreprise co-traitante) dans le cadre de l'accord cadre mono-attributaire pour une mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant les bâtiments et espaces publics du cœur de bourg ;
- ☞ **Article 2 :** de s'engager dans un premier temps sur deux marchés subséquents :
- la Tranche Ferme (en 3 temps) pour le 1^{er} marché subséquent soit un montant total HT de 51 020 € (61 224 € TTC) ;
- la Tranche Conditionnelle 1 (Phase 1 : choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre) pour le second soit un montant total HT de 9 720 € (11 664 € TTC) ;
- ☞ **Article 3 :** que les crédits nécessaires à cette prestation seront prévus au budget principal commune 2024, à l'opération n° 235, article 231 ;
- ☞ **Article 4 :** de compléter la délibération du 8 octobre 2020 (n° DEL2020-10-09) autorisant M. Le Maire à solliciter des aides au financement dans le cadre du projet de réaménagement du centre-bourg en autorisant M. Le Maire à déposer une demande d'aide au financement au titre du fonds vert « appui à l'ingénierie » pour aider au financement de l'étude du projet précité ;
- ☞ **Article 5 :** d'autoriser M. Le Maire à notifier le marché au candidat retenu et à signer l'ensemble des pièces administratives se rapportant à ce dossier.

Adoptée à la majorité des votants
(13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 4 avril 2024,

La Secrétaire de Séance,
Maryvonne POZZO



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.